

Halte Garderie « Les Oursons »
Maison de la Pierre
64570 Arette la Pierre Saint Martin
Tél. Réservations : 07.50.14.17.73.
Mail : servicespsm@arette64.fr

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT 2025/2026

Le règlement de fonctionnement de la **Micro-crèche** a pour objet, d'une part de fixer les conditions d'admission et d'accueil des enfants de moins de 6 ans, d'autre part, de préciser le mode de fonctionnement de la structure. Le présent règlement est affiché dans l'établissement et présenté aux parents lors de chaque inscription. Chaque usager doit se conformer au règlement de fonctionnement.

Présentation de la structure :

Notre structure accueille 12 enfants de 3 mois à 6 ans non révolus avec un maximum de **5 enfants non-marchant**.

Elle ouvre **du mercredi au dimanche inclus** de 9h à 17h. Elle est gérée par le Syndicat Mixte de la Pierre Saint Martin.

Les inscriptions et les paiements s'effectuent au bureau de la « Gestion des services » situé au 1er étage de la Maison de la Pierre, à côté de l'Office de tourisme.

L'équipe est composée d'une auxiliaire et d'une aide maternelle.

Fonctionnement :

◇ Les horaires

L'accueil de votre enfant se fera dans un délai d'une ½ heure maximum à partir de 9h puis d'1/4 heure pour les entrées suivantes.

Passé ces horaires, la garderie ferme ses portes.

Les parents récupèrent leur enfant à heure fixe : 11h-13h-15h et 17h.

Ce fonctionnement rigoureux permet de conjuguer une offre de service plus large et le bien-être des enfants. En effet, chaque nouvel accueil rappelle la séparation au groupe. C'est pourquoi l'équipe éducative est attachée à proposer un cadre sécurisant à l'enfant.

◇ Les fournitures

Le repas et le goûter ne sont pas fournis par la structure. Nous disposons d'un réfrigérateur et d'un four micro-onde afin de conserver et réchauffer le repas apporté par vos soins.

Le petit matériel tel que bavoirs, cuillères, assiettes est fourni par la structure. Nous demandons aux parents de veiller au respect de la chaîne du froid.

Les parents apportent également le nécessaire de linge (couches, coton, lingettes ou liniment), une tenue de change complète, des chaussons, doudou, sucette... Les parents peuvent également apporter une gigoteuse.

◇ Santé

Si l'enfant a une température supérieure à 38°C il ne sera pas accepté.

Aucun médicament ne sera administré sans une ordonnance à jour.

Le personnel de la garderie se réserve le droit de rappeler les parents si l'enfant a des difficultés d'adaptation. En effet, certains enfants ont besoin d'une période d'adaptation pour intégrer une structure d'accueil collectif. Cette décision sera prise dans l'intérêt de l'enfant.

Conditions d'admission :

Lors de son arrivée, le représentant légal se présente au bureau de la « Gestion des services » afin de compléter son dossier. Il remplit une fiche de réservation accompagnée de la photocopie du carnet de santé à jour des vaccins obligatoires (DTP) ainsi que l'autorisation de soins d'urgence et le questionnaire d'accueil.

Aucun enfant, ne sera accepté sans la présentation du carnet de santé à jour, quel que soit l'âge.

Conditions de paiement :

Le paiement par chèque à l'ordre du « Trésor Public » et les documents relatifs à l'inscription doivent être joint lors de l'envoi de la réservation. Son encaissement se fera lors de votre accueil sur la station et la finalisation de votre dossier. Il vous sera possible de vous le restituer sur place si vous souhaitez régler en espèces ou par CB.

Toute réservation prise par téléphone ou par mail, non confirmée par paiement dans les 10 jours, se verra annulée et libérera la place pour les enfants inscrits sur la liste d'attente.

Pour les réservations de dernière minute, la « Gestion des Services » accepte les paiements par chèques, espèces et CB.

Conditions d'annulation :

Pour toute annulation de réservation, un délai de 72h avant la date d'arrivée est à respecter impérativement. Dans le cas contraire, la réservation de l'ensemble du séjour est due dans son intégralité.

Le remboursement s'effectue en cas de :

- Maladie ou hospitalisation de l'enfant : il vous sera demandé de fournir un certificat médical.
- Fermeture de la garderie

Fait à la Pierre Saint Martin,

Actualisé le 1^{er} décembre 2025